



Déclaration des représentants FSU

CHSCT académique du 11 décembre 2020

En ouverture de cette réunion du CHSCTA, la FSU souhaite rappeler son attachement à cette instance et aux questions de santé, sécurité et conditions de travail.

Les décrets organisant la disparition des CHSCT à l'échéance du prochain renouvellement général des instances ont été publiés, alors que l'ensemble des organisations syndicales représentatives y sont opposées, alors que la crise que nous traversons et plus généralement la montée des questions de santé et sécurité au travail montrent à l'inverse qu'il faut en renforcer les moyens et les prérogatives, tout comme il est nécessaire de renforcer les moyens des représentants qui y siègent ainsi que les moyens et le nombre des acteurs de prévention.

Le gouvernement, prétextant que la fusion des instances serait une demande des employeurs publics et des ministères, persiste dans cette voie alors que la crise sanitaire montre qu'il faut une instance, un temps et un espace dédié aux questions de sécurité, d'hygiène, de santé au sens large et de conditions de travail.

Les points à l'ordre du jour de ce CHSCT sont nombreux. Or, l'organisation en visio-conférence limite considérablement les échanges et les débats.

Alors que les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale sont dégradées et que les équipes sont épuisées, le Ministre continue d'imposer des réformes et un management forcené sur fond de déclarations provocantes et de profond mépris : Grenelle qui tourne au fiasco, pseudo-revalorisation excluant 69% des professeurs, prime d'équipement dérisoire dont sont écartés les professeurs documentalistes et les CPE, recrutements de personnels insuffisants, réforme de l'Éducation prioritaire, désorganisation scandaleuse de l'hommage à Samuel Paty dont les modalités avaient pourtant été actées dans le cadre du dialogue social...

Tous les professeurs font leur possible pour avancer dans les programmes dans les conditions actuelles, mais au prix d'une charge de travail très importante et d'une pression de tous les instants, faisant peser une forme de charge mentale très importante. Les témoignages d'épuisement professionnel sont nombreux, il y a urgence à ce que le ministre entende la réalité du terrain. Les épreuves d'enseignement de spécialités en lycée, notamment, doivent être repoussées en juin. Les enseignants ressentent de plus en plus durement la pression sur leur notation exercée sur eux par différents acteurs, les parents notamment, dans le cadre du nouveau baccalauréat avec la prise en compte des bulletins dans le contrôle continu.

Par ailleurs, la FSU déplore l'absence d'harmonisation tant ministérielle que rectorale sur l'organisation des enseignements en lycée jusqu'au 20 janvier renvoyant la gestion au local. Les annonces d'assouplissement du confinement ou d'un prochain déconfinement donnent lieu à des interprétations inappropriées. La FSU demande que soit rappelé à tous les niveaux hiérarchiques que les règles sanitaires doivent continuer d'être respectées et que les personnels de l'éducation nationale sont protégés et soumis aux règles imposées par le Ministère de la Fonction publique. Pour les personnels vulnérables, la priorité au télétravail, quand celui-ci est possible, doit être respectée et ne s'arrête pas avec la levée du confinement.

Concernant les agents habitant avec une personne vulnérable, la FSU continue de demander qu'ils puissent bénéficier du télétravail et si ce n'est pas possible qu'ils bénéficient d'ASA, et en tout état de cause dans le cadre de la réglementation actuelle, des règles de protection renforcées qui sont instituées par le décret du 10 novembre.

Concernant l'imputabilité du covid au service, la FSU dénonce le caractère restrictif du décret qui exclut la quasi totalité des agents de notre ministère de la présomption d'imputabilité. La reconnaissance complémentaire pour tous les agents qui ne vont pas remplir au moins une des conditions du tableau va être un véritable parcours du combattant, notamment par absence de traçabilité des expositions au coronavirus. Parallèlement aux recommandations du monde médical, le ministère a la responsabilité de cette traçabilité, ainsi que de l'information des personnels sur leurs droits. La rétention d'informations actuellement trop fréquente doit cesser. Si le jour de carence devrait être supprimé dans les cas d'arrêt pour covid à partir du 1^{er} janvier 2021, nous regrettons cette décision tardive et sa non rétro-activité.

Enfin, en cas de tests massifs dans les lycées, la FSU rappelle son opposition à l'utilisation des moyens de santé scolaire au profit d'une mission de santé publique. Nous vous alertons sur la charge de travail actuelle des infirmiers et infirmières mais aussi des personnels de vie scolaire (AED et CPE). Ces derniers ont d'ailleurs manifesté leur colère et leur épuisement le 1^{er} décembre dernier. Les AED, qui sont en première ligne de par leur proximité avec les élèves, notamment sur les temps de repas, sont les grands oubliés du ministère (personnels sous-payés, contrats précaires, sous-effectifs...). Le recrutement de nouveaux AED sous contrat d'une durée de 3 mois est loin d'être à la hauteur.

La FSU demande des moyens de protection renforcés pour ces collègues dans chaque établissement, de même que pour les AESH qui sont en contact direct et étroit avec des élèves spécifiques (dérogation au port du masque, réactions imprévisibles, difficultés à appliquer les gestes barrières). Elle demande que du matériel spécifique soit mis à leur disposition, si nécessaire et en lien avec les familles (gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, visières ou lunettes de protection). Par ailleurs, la FSU demande qu'une étude d'impact sur le fonctionnement des PIAL et les conséquences sur les conditions de travail des AESH soit réalisée.

La FSU reviendra sur de nombreux points au cours de cette réunion.